

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et
d'aménagements urbains - ligne B (Pessac) - VRD308 - marché négocié -
Autorisation de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché concerne une portion de la ligne B de 1630 mètres environ, qui s'étend à partir du carrefour de l'avenue de Canéjan avec l'avenue du Haut Lévêque, le long de l'avenue du Haut Lévêque, jusqu'au carrefour "Pessac Alouette". La ligne franchira la voie ferrée sur l'ouvrage existant. Ce marché comprend l'aménagement du parc relais « Alouette », d'une piste cyclable, et la construction d'un mur de soutènement pour la gare Pessac Alouette.

Les travaux prévus dans le marché consistent notamment à :

- préparer les études d'exécution ;
- libérer les emprises ;
- effectuer les travaux préparatoires ;
- effectuer les travaux enterrés pour les réseaux, l'assainissement, le multitubulaire tramway ;
- réaliser les travaux de surface et la mise en place de mobiliers ou panneaux de police.

Ce marché VRD comprend des prestations distinctes au sens de l'article 10 du Code des marchés publics.

En effet, il est prévu la réalisation de travaux simultanément sur plusieurs tronçons de 300 à 500 mètres dans lesquels interviennent plusieurs métiers (terrassements, voirie, assainissement, génie civil, etc). Toutefois, ces différents métiers ont été regroupés dans un même marché afin de simplifier cette tâche de coordination, déjà délicate, d'optimiser les durées de travaux, sans négliger le coût raisonnable pour notre collectivité.

Une obligation de résultat est demandée au titulaire sous forme de délais partiels d'exécution par tronçon, assortis de pénalités.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires, conclu pour une durée de 31 mois et demi, dont 3 mois de préparation, le point de départ étant l'ordre de service lançant la période de préparation.

L'opération a été estimée à 9 799 823,22 € HT.

Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants :

- au budget Annexe Transports, Chapitre 23, Article 23800072 et Article 23800062, CRB KD00, Programme TW30,
- au budget principal, sur les crédits des programmes d'aménagements de voirie communautaire.

Pour cette réalisation, la Communauté urbaine doit ici être considérée comme entité adjudicatrice.

Les prestations font l'objet d'un marché négocié précédé d'une mise en concurrence, passé en application des articles 144-1-1, 165 et 166 du Code des marchés publics. L'avis a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ainsi qu'au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 9 août 2011.

Cinq sociétés ont déposé leur candidature le 8 septembre 2011 :

- GUINTOLI/MALET ;
- EIFFAGE TPSO/FORCLUM CENTRE LOIRE/ FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN ;
- MOTER ;
- CREGUT/COLAS SO/SCREG SO /CMR EXEDRA/ETDE/AXIMUM ;
- FAYAT.

Ces cinq candidatures ont été agréées.

Il leur a été adressé un dossier de consultation leur prescrivant une date limite de dépôt de leur offre le 17 novembre 2011.

Les cinq entreprises agréées ont remis leur offre :

- GUINTOLI/MALET ;
- MOTER ;
- FAYAT ;
- EIFFAGE TPSO/FORCLUM CENTRE LOIRE/ FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN ;
- CREGUT/COLAS SO/SCREG SO/CMR EXEDRA/ETDE/AXIMUM.

A l'issue de la procédure de négociation, qui aura conduit les opérateurs économiques à remettre deux offres successives (une offre initiale et une offre à la suite d'une négociation), la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 mars 2012, a décidé d'attribuer le marché au groupement GUINTOLI / MALET pour un montant de 9 783 345,50 € HT soit 11 700 881,21 € TTC.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne, 6^{ème} étage

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement GUINTOLI / MALET pour un montant de 9 783 345,50 € HT soit 11 700 881,21 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 144-1.1, 165 et 166,
VU la décision de la CAO en date du 28 mars 2012 attribuant le marché au groupement GUINTOLI / MALET pour un montant de 9 783 345,50 € HT soit 11 700 881,21 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE, par sa décision du 28 mars 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur la réalisation des travaux VRD nécessaires à l'extension de la ligne B (à Pessac) du tramway, au groupement GUINTOLI / MALET pour un montant de 9 783 345,50 € HT soit 11 700 881,21 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec le groupement GUINTOLI / MALET qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 9 783 345,50 € HT soit 11 700 881,21 € TTC.

Article 2 :

Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants :

- au budget Annexe Transports, Chapitre 23, Article 23800072 et Article 23800062, CRB KD00, Programme TW30,
- au budget principal, sur les crédits des programmes d'aménagements de voirie communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 4 MAI 2012

M. GÉRARD CHAUSSET